

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 24 septembre 2015

DCM N° 15-09-24-26

**Objet : Subvention pour le transport des écoles vers les accueils de loisirs du mercredi.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

Lors de la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied. La continuité de ce dispositif a été votée par le Conseil Municipal de décembre 2014 pour le premier semestre 2015. Il est proposé de le reconduire pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015.

La dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis l'école vers les lieux d'accueils de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015 s'élève à **23 100 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**CONSIDERANT** les enjeux territoriaux et sociaux de faciliter le transfert des enfants depuis les écoles jusqu'aux lieux assurant les accueils de loisirs du mercredi après-midi,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ACCORDER** des subventions aux associations ci-dessous mentionnées, pour le transport des enfants des écoles vers les lieux des accueils de loisirs des mercredis

après-midi, pour un montant total de **23 100 €** pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2015, selon le détail suivant :

<b>Association</b>	<b>Montant versé</b>
M.J.C. METZ BORNLY	4 620 €
ASSOCIATION MESSINE INTERFEDERALE ET SOLIDAIRE (AMIS)	420 €
M.J.C. QUATRE BORNES	1 260 €
CACS GEORGES LACOUR	420 €
DU COTE DES LOISIRS	1 680 €
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES (Centre de Bellecroix)	840 €
MAISON DES ASSOCIATION DU SABLON	2 520 €
ESPACE DE LA GRANGE	1 260 €
COMITE DE GESTION DU CSC METZ CENTRE (Arc en Ciel)	2 100 €
FAMILLE LORRAINE DE METZ DEVANT LES PONTS	840 €
M.J.C. DE METZ SUD	840 €
ASBH (Centre Social Charle Augustin Pioche)	420 €
MAGNY ANIM (Centre Social De Magny)	1 260 €
ASSOCIATION CARREFOUR	840 €
COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE BORNLY	840 €
CENTRE D'ACTIVITES ET DE LOISIRS DE PLANTIERES	2 940 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **23 100 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2015.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 11

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**